

One Health et droit de l'environnement : vers une protection simultanée des santés humaine, végétale et animale ?





Figure 9.2 One Health Brings Together the Health of Humans, Animals, and Ecosystems (Margaret Morrison)

“One Health” ?

- Nouvelle définition (OHHELP, 2022) :

“Le principe « Une seule santé » consiste en une approche **intégrée et unificatrice** qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes.

Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l’environnement en général (y compris des écosystèmes) est étroitement **liée et interdépendante**. L’approche mobilise de multiples **secteurs, disciplines et communautés** à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à fomentier le bien-être et à lutter **contre les menaces pour la santé et les écosystèmes**. Il s’agit également de répondre au besoin collectif en eau potable, en énergie propre, en air pur, et en aliments sûrs et nutritifs, de prendre des mesures contre le changement climatique et de contribuer au développement durable”.

- Deux constats : des santés interdépendantes et des risques sanitaires augmentés suite aux changements intervenant entre ces liens

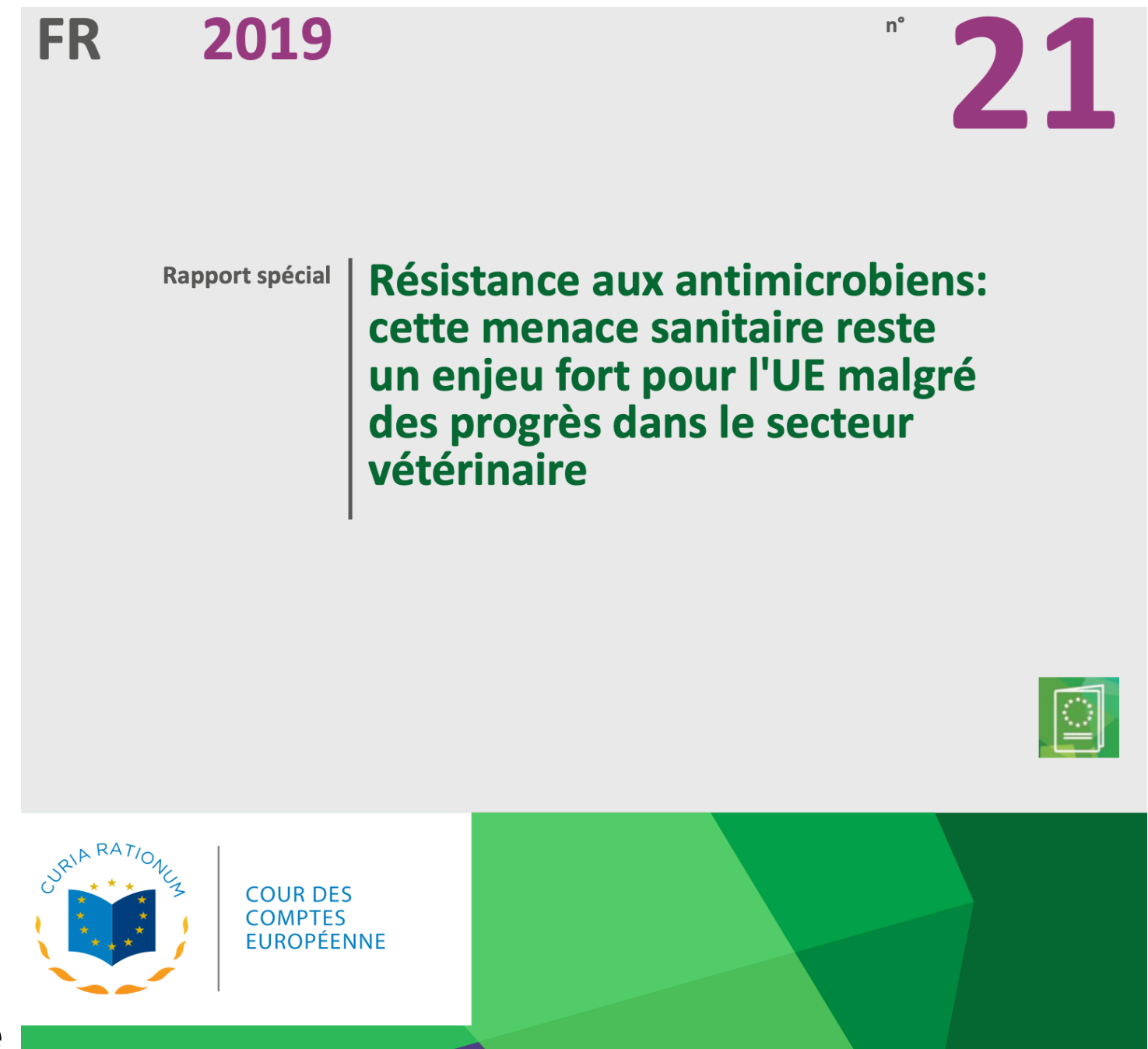
Quels risques sanitaires ?

- Transmission des maladies infectieuses, résistance antimicrobienne, pollutions environnementales, etc.
- Remèdes au-delà du curatif => “prévention approfondie”
- Transmission des maladies infectieuses des animaux aux humains (= zoonoses):
 - Circulation d’agents pathogènes au sein d’une même espèce traversant la barrière inter-espèces se transmettant à l’humain (et inversement)
 - 75 % des maladies infectieuses nouvellement recensées ou émergentes sont transmises des animaux à l’humain (OMS, 2023)
 - Prévention ? Réduire les contacts humains-animaux, accroître les zones de biodiversité, s’assurer des bonnes conditions d’élevage, etc.

Quels risques sanitaires ?

Résistance aux antimicrobiens (RAM):

- Usage excessif de médicaments antimicrobiens
- Micro-organismes plus résistants => certaines maladies humaines plus difficiles à soigner
- 35 000 personnes décèdent chaque année, en Europe, des suites d'infections provoquées par des bactéries résistantes aux médicaments (CEE, 2019)
- Prévention ? Vacciner les animaux et les humains, accroître l'espace donné aux animaux d'élevage, mesures d'hygiène, réduire l'utilisation préventive de médicaments dans les élevages, etc.



One Health: a call for ecological equity



The notion that the wellbeing of an individual is directly connected to the wellbeing of the land has a long history in Indigenous societies. Nowadays, the term One Health has become an important concept in global health. The One Health High-Level Expert panel defines One Health as "an integrated, unifying approach that aims to

remain susceptible to future lethal emerging infectious diseases. The Series recommends the involvement of more environmental health organisations to better integrate environmental, wildlife, and farming issues to help address challenges relating to disease spillover.

One implication of a One Health approach is the



via Getty Images

« trouver un **équilibre** » entre les dimensions humaine, animale et environnementale de la santé



Gouvernance de l'Union européenne ?



Compatibilité

Compétence partagée pour :

- « les enjeux communs de **sécurité en matière de santé publique** » (article 4-2, k) TFUE)
- « des mesures dans les domaines **vétérinaire** et phytosanitaire ayant directement pour objectif la protection de la santé publique ; des mesures fixant des normes élevées de qualité et de sécurité des médicaments et des dispositifs à usage médical » (article 168, 4 b) et c) TFUE).
- dès le départ, les politiques de l'UE en matière d'**environnement** sont **liées** e.a. à un objectif de protection de la **santé des personnes** (article 191 TFUE)
- bien-être animal (article 13 TFUE)

Gouvernance de l'Union européenne

Principe transversal

- Stratégie de l'Union européenne en matière de santé globale (2021-2027) et Règlement établissant un **programme d'action** de l'Union dans le domaine de la santé (2021/522) pour la période 2021-2027 :
 - One Health = un principe **transversal** et contraignant dans la protection de la santé humaine et les politiques de santé publique (articles 3 et 4)
 - Pas d'égalité entre les santés (article 2)
- Règlement relatif aux **menaces graves transfrontières** :
 - Obligation de suivre une approche One Health dans les plans de prévention, de préparation et de réaction de l'Union aux crises sanitaires et aux pandémies (article 5, 3(f))
 - La Commission peut (mais ne doit pas) organiser des formations interdisciplinaires « Une seule santé » (article 11)

=> peu opérationnalisant ; concept large; comment contrôler son intégration véritable ?

Gouvernance de l'Union européenne

Résistance antimicrobienne



Bruxelles, le 29.6.2017
COM(2017) 339 final

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

**Plan d'action européen fondé sur le principe «Une seule santé» pour combattre la
résistance aux antimicrobiens**

{SWD(2017) 240 final}

Résistance antimicrobienne - Règlement utilisation des médicaments vétérinaires

Article 107

Utilisation des médicaments antimicrobiens

1. Les médicaments antimicrobiens ne sont pas administrés de manière systématique ni utilisés pour compenser de mauvaises conditions d'hygiène, des conditions d'élevage inappropriées ou un manque de soins, ou pour compenser une mauvaise gestion de l'exploitation.
2. Les médicaments antimicrobiens ne sont pas utilisés chez les animaux pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement.

5. Les médicaments contenant des antimicrobiens désignés, visés à l'article 37, paragraphe 5, ne sont pas utilisés conformément aux articles 112, 113 et 114.
6. La Commission peut établir, par voie d'actes d'exécution, et en tenant compte des avis scientifiques de l'Agence, une liste d'antimicrobiens qui:
 - a) ne sont pas utilisés conformément aux articles 112, 113 et 114; ou
 - b) ne sont utilisés conformément aux articles 112, 113 et 114 que sous réserve de certaines conditions.

Lorsqu'elle adopte ces actes d'exécution, la Commission tient compte des critères suivants:

- a) les risques pour la santé animale ou la santé publique si l'antimicrobien est utilisé conformément aux articles 112, 113 et 114;
- b) le risque pour la santé animale ou la santé publique en cas de développement d'une résistance aux antimicrobiens;
- c) la disponibilité d'autres traitements pour l'animal;
- d) la disponibilité d'autres traitements antimicrobiens pour l'homme;
- e) l'incidence sur l'aquaculture et l'élevage si l'animal atteint par l'affection n'est pas traité.

- prévenir une maladie avant même l'apparition de symptômes
3. Les médicaments antimicrobiens ne sont pas utilisés à des fins prophylactiques, si ce n'est dans des cas exceptionnels, pour l'administration sur un animal individuel ou un nombre restreint d'animaux lorsque le risque d'infection ou de maladie infectieuse est très élevé et que les conséquences ont toutes les chances d'être graves.

Dans de tels cas, l'utilisation de médicaments antibiotiques à des fins prophylactiques se limite à l'administration à un animal individuel uniquement, dans les conditions énoncées au premier alinéa.

- traitement collectif lorsque certains animaux sont déjà malades
4. Les médicaments antimicrobiens ne sont utilisés à des fins métaphylactiques que si le risque de propagation d'une infection ou d'une maladie infectieuse dans le groupe d'animaux est élevé et lorsque aucune autre solution appropriée n'est disponible. Les États membres peuvent fournir des recommandations concernant ces autres solutions appropriées et soutiennent activement l'élaboration et l'application de lignes directrices qui favorisent la compréhension des facteurs de risque associés à la métaphylaxie et comprennent des critères pour sa mise en chantier.

Gouvernance de l'Union européenne et One health

- Une véritable avancée pour l'intégration du principe et pour les trois santés dans l'UE

Avancée **limitée** toutefois :

- "Une seule santé" dans l'UE surtout mobilisée dans le cadre de la RAM
- Pas de prise en compte systématique

Exemple : un éleveur peut accumuler plus de 33 kg par m² (voire, à certaines conditions, 42 kg) de poulets dans un élevage, soit de 15 à 25 poulets entiers (article 3 dir. 2007/43/CE fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande)



Une protection simultanée des santés humaine, végétale et animale ?

Potentiel et limites

- Multisectorielle et interdisciplinaire
- Incohérence dans le droit de l'UE ?
- Limité de par sa dimension illimitée ?



Figure 9.2 One Health Brings Together the Health of Humans, Animals, and Ecosystems (Margaret Morrison)

Pour aller plus loin...

- B.M. Meier et M. Hesselman, « Environmental Health: Regulating Clean Air and Water as Underlying Determinants of Health », in L.O. Gostin et B.M. Meier (éd.), Global Health Law and Policy: Ensuring Justice for a Healthier World, New-York, Oxford University Press, 2023.
- E. Brosset, « Première approche de l'approche One Health en droit de l'Union européenne », Confluence des droits_La revue, 6 mars 2025, <https://confluencedesdroits-larevue.com/?p=3777>,
- K. Woolaston et J. Kotzmann (éd.), The Cambridge Handbook of One Health and the Law: Existing Frameworks, Intersections and Future Pathways, Cambridge, Cambridge University Press, 2025.
- B. Wilcox et J. Steel, « One Health and emerging Zoonotic Diseases », in Handbook on Global Health, I Kickbusch, D Ganten, M Moeti, Cham, Springer, 2021, p. 2100.
- WHO, UNEP, WAOH, and FAO, One Health Joint Plan of Action (2022-2026), 2022.
- <https://www.who.int/europe/publications/m/item/adaptation-guide-on-the-one-health-approach-for-the-who-european-region>